

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2026

SIMPLIFIER LE MILLEFEUILLE TERRITORIAL PAR LA COLLECTIVITÉ UNIQUE - (N° 2606)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56

présenté par
M. Sother

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à faire sortir la Collectivité européenne d'Alsace de la région Grand-Est »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de changer le nom de la proposition de loi pour tenir compte de l'évolution du texte entre son dépôt et son examen en séance.

En effet, celui-ci n'a plus rien d'une esquisse de simplification du millefeuille territorial, il ne cherche même plus à créer un nouveau type de collectivité locale. Il est probable d'ailleurs que la seule ambition des rédacteurs n'ait jamais été d'organiser la sortie de l'Alsace de la région Grand-Est.

Ce conflit entre la Collectivité européenne d'Alsace et la région Grand-Est, importée à l'Assemblée nationale par certains parlementaires siégeant dans la première, risque pourtant de se faire au détriment des Alsaciens comme de tous les habitants de la région Grand-Est.

Aucune étude d'impact n'a été menée, aucune évaluation des coûts et des avantages non plus, hormis une note vivement contestée. Aucun avis du Conseil d'État n'a non plus été sollicité, malgré les risques juridiques évidents que le rapporteur a reconnu lui-même.

D'une ambition affichée de simplification, nous arrivons donc à un texte spécifique à l'Alsace, réalisé dans la précipitation et sans consultation des habitants.